

République Française**Ville de Draguignan****N°2024-092**

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	37

SUPPRESSION DES TROIS FOIRES DE DRAGUIGNAN**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan****Séance du 19 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, MARIE-CHRISTINE GUIOL, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, AURÉLIE REBAUDO, FREDERIC RENAULD

PROCURATIONS :

SOPHIE DUFOUR pouvoir à MICHEL PONTE, ÉVELYNE LORCET pouvoir à CHRISTINE PRÉMOSELLI, RENÉ DIES pouvoir à JEAN-BERNARD MIGLIOLI

ABSENTS :

SOPHIE DUFOUR, MARTINE ZERBONE, ÉVELYNE LORCET, RENÉ DIES, PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU**Publié le : 25/06/2024**

RAPPORTEUR : CHRISTINE NICCOLETTI

Actuellement, trois foires ont lieu chaque année sur la commune de Draguignan selon le calendrier suivant :

- foire de la Saint-Hermentaire (le samedi, 15 jours avant la Pentecôte),
- foire aux aulx (le 1^{er} samedi de septembre),
- foire de la Sainte-Luce (le 1^{er} samedi de décembre).

Ces dernières années, une désaffectation desdites foires par les commerçants non sédentaires a été constatée, avec pour conséquence une perte de diversité sur les produits proposés et un manque d'attractivité et donc de fréquentation pour ces événements par le public.

En effet, 90% des exposants présents lors des foires le sont également sur le marché « Jaurès ».

Dans ce contexte et conformément à l'article L. 2224-18 du code général des collectivités territoriales, la commune de Draguignan a saisi les trois syndicats représentatifs des commerçants non sédentaires, par courrier recommandé avec accusé de réception en date du 26 mars 2024, pour les informer du projet de suppression de ces trois foires.

À la date du 30 avril 2024, soit passé le délai d'un mois maximum après réception dudit courrier, la commune n'a reçu qu'une observation de la part du Syndicat des Commerçants et Artisans des Marchés de Provence (SCAMP), qui donne son accord quant à la suppression des trois foires.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

Par 30 voix Pour,

Et 7 abstentions (Mesdames Camille DIQUELOU et Christine VILLELONGUE, Messieurs Jean-Bernard MIGLIOLI, Jean-Daniel SANTONI, René DIES, Franck GRIGOLO et Frédéric RENAULD)

- supprime les trois foires (Saint-Hermentaire, aux aulx et Sainte-Luce) qui ont lieu chaque année sur le territoire communal ;
- prend acte que l'arrêté municipal qui abroge l'arrêté n° A-2023-753 du 7 mai 2023 portant sur la réglementation et l'organisation de ces trois foires, sera pris ultérieurement.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Conseiller régional

Secrétaire de séance :

